

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [william harnois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f52af9783f631db3711eb5d9>

Date d'obtention : 2023-02-13 18:33:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre la trousse qui nous a été offerte afin de ne pas nuire aux autres professionnels. (police, direction, etc)

Il est important de rencontrer la victime tous en suivant la trousse sexto.

Il est important que les interventions soient uniformisées dans la commission scolaire afin que tous le monde intervienne de la meilleure façon possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront uniformisées avec les autres professionnelles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à bien suivre le guide afin de ne pas nuire aux autres intervenant de l'école.